

Je veux ajouter une activité règlementée sur ma Carte Professionnelle Immobilière

La formalité d'ajout sur la carte concerne les activités cumulables suivantes :

- Transaction ;
 - Gestion ;
 - Syndic ;
 - Prestations touristiques.
- 👁 Pour une société, TOUS les représentants légaux et statutaires mentionnés sur le KBIS doivent remplir les conditions d'aptitude professionnelle et de moralité (alinéa 3 de l'article 10 du décret du 20 juillet 1972).

Formulaire

- [Formulaire de demande de carte professionnelle](#)
- [Notice de remplissage](#)

Pièces justificatives

- [Liste des pièces à fournir](#)

Coût

Le montant de la redevance est de 160 €


Chèque à l'ordre de la CCIAMP, espèces ou virement bancaire*.

*Paiement par virement bancaire (nous contacter sur formalites@ccimp.com)

Dépôt du dossier

Deux solutions :

- ☞ Soit directement à l'accueil du Palais de la CCIAMP ou dans une de nos antennes :
 - 📍 Palais de la Bourse – Marseille (lien <https://www.ccimp.com/lieux/palais-bourse>)
 - 📍 Boutique Aix-en-Provence (lien <https://www.ccimp.com/lieux/boutique-aix-en-provence>)
 - 📍 Boutique Salon-de-Provence (lien <https://www.ccimp.com/lieux/boutique-salon-provence>)
 - 📍 Hôtel des PME Martigues/FOS (lien <https://www.ccimp.com/lieux/hotel-pme-martiguesfos>)
- ☞ Soit par courrier à l'adresse suivante :

 **CCI Aix Marseille Provence (CCIAMP)**
Centre de Formalités des Professions Immobilières
Palais de la bourse
9 la canebière
13001 Marseille

✉ Si vous avez des questions vous pouvez nous contacter à l'adresse mail formalites@ccimp.com